

19 déc 2020 -06:49

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2020](#)

COVID-19 : contrats avec Medista SA

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la régularisation des contrats avec la société Medista SA lancés en avril et juin 2020 dans le cadre de la crise du coronavirus.

Pour la gestion du stock stratégique de médicaments et de dispositifs médicaux, d'une part, et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro dans le cadre de la crise de Covid-19, d'autre part, il est fait appel depuis avril et juin 2020 à la société Medista SA. Et ce, en attendant le lancement et l'attribution d'un marché public de services de gestion de l'inventaire, par le biais d'une procédure ouverte.

Il s'agit de ces deux marchés :

- services de gestion de l'inventaire stratégique de médicaments et dispositifs médicaux
- services de gestion de l'inventaire stratégique de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DIV)

Les marchés ont débuté respectivement le 1er avril et le 1er juin 2020 et se terminent tous les deux au 31 mars 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be